

**CONFÉRENCE ENTRE SERVICES**  
**DU PROJET DE RÉVISION DU**  
**PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES**  
**DE L'AÉRODROME DE MORESTEL**

**PROCÈS-VERBAL DE CLÔTURE**

*MAI 2023*



## Table des matières

1. Introduction	4
2. Lancement de la conférence entre services	4
3. Déroulement de la conférence entre services	4
4. Clôture de la conférence entre services	4
5. Proposition de suite à donner	5
ANNEXES.....	6
ANNEXE 1- Lettres de consultation du préfet de l'Isère.....	6
ANNEXE 2- Liste des services consultés .....	10
ANNEXE 3- Les avis rendus.....	12
ANNEXE 4- Echange de courriers.....	18
ANNEXE 5- Analyse des avis rendus .....	23

## **1. Introduction**

La conférence entre services a pour but de recueillir les avis préalables des différents services et collectivités territoriales intéressés par l'établissement des servitudes aéronautiques<sup>1</sup>. Elle doit ainsi permettre de prendre en compte, dès la phase projet, l'impact éventuel du plan de servitudes aéronautiques (PSA) sur l'activité des différents services et collectivités territoriales et d'identifier les possibles incompatibilités et conflits. L'emprise du projet de révision du PSA (PPSA) de l'aérodrome de Morestel s'étend sur cinq communes du département de l'Isère.

## **2. Lancement de la conférence entre services**

La conférence entre services a été lancée le 1<sup>er</sup> février 2023 par le préfet de l'Isère, au moyen de différentes lettres aux collectivités territoriales et aux services concernés. Les lettres de consultation ont été accompagnées des dossiers de PSA.

## **3. Déroulement de la conférence entre services**

Les différents services consultés ont deux mois pour se prononcer.

Durant cette période, les avis suivants sont parvenus à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est (DSAC-CE) :

- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Commune de Morestel
- DSAE
- DIRCAM/ZAD Sud
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère
- Chambre d'Agriculture de l'Isère
- RTE

Durant le temps de consultation, seuls 7 organismes sur les 22 interrogés ont exprimé leur avis<sup>2</sup>.

## **4. Clôture de la conférence entre services**

Les organismes consultés disposent de deux mois pour rendre leur avis, ce délai maximum acceptable est cependant majoré afin de prendre en compte les délais postaux ou d'autres retards liés au fonctionnement des services. La conférence a ainsi été prolongée et clôturée le 09 mai 2023.

---

<sup>1</sup> Cf. annexe 2 (Liste des services consultés)

<sup>2</sup> Annexe 3

## **5. Proposition de suite à donner**

L'analyse des avis, faite par la DSAC-CE, est annexée au présent dossier<sup>3</sup>.

Il ressort que sur les 22 services et organismes interrogés, seuls deux collectivités territoriales, deux services de l'Etat et trois établissements publics ont exprimés leur avis. En l'absence de réponse des autres destinataires, leur avis est considéré comme favorable.

En conséquence, et en raison :

- de l'obligation réglementaire de doter l'aérodrome de Morestel d'un plan de servitudes aéronautiques,
- de l'utilité d'un PSA en matière de sécurité,

il est proposé de soumettre à l'enquête publique le nouveau projet de PSA.

---

<sup>3</sup> Annexe 5

## ANNEXES

### ANNEXE 1- Lettres de consultation du préfet de l'Isère

 <b>MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	
<b>Direction générale de l'Aviation civile</b>	Grenoble, le - 1 FEV. 2023
<i>Direction de la Sécurité de l'aviation civile Direction de la Sécurité de l'aviation civile Centre-Est Direction division régulation et développement durable</i>	Le préfet de l'Isère à Liste des destinataires in fine
<b>Nos réf. : 23/30/DRDD</b> <b>Affaire suivie par : Jean-Marc Combecave</b> dsac-ce-planif-bf@aviation-civile.gouv.fr Tél. : 04 26 72 68 54	
<b>OBJET : Aéroport de Morestel, projet de plan de servitudes aéronautiques (PSA)</b>	
PJ : 1 annexe + 1 dossier	
<p>Le plan de servitudes aéronautiques (PSA) a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aéroport, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire au processus d'approche finale et de décollage des avions.</p> <p>Madame la ministre de la transition écologique et solidaire a pris en considération le dossier d'établissement des servitudes aéronautiques associées à l'aéroport de Morestel.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article D. 242-2 du Code de l'aviation civile, il appartient au Préfet de recueillir les avis des services de l'État et des collectivités territoriales intéressés par la modification des servitudes aéronautiques de dégagement.</p> <p>Je déclare donc ouverte ce jour la consultation de ces services et de ces collectivités territoriales.</p> <p>Je vous fais parvenir ci-joint une annexe explicative ainsi que le dossier de modification des servitudes aéronautiques, qui comprend :</p> <p>A – PLANS</p> <p>A1 – Plan d'ensemble A2 – Plan de détails</p> <p>B – NOTE ANNEXE</p> <p>1 – Notice explicative 2 – Mise en application du PSA 3 – Etat des bornes de repérage d'axe et de calage</p> <p>Ce dossier concerne la délimitation des zones dans lesquelles la hauteur des constructions ou obstacles de toute nature est réglementée. Sur demande, une version numérisée du dossier est disponible, à l'adresse électronique ci-dessus.</p>	
210 rue d'Allemagne, 69125 Lyon Saint Exupéry Aéroport – Tél. : +33 (0)4 26 72 68 00	

L'annexe au présent courrier présente un schéma de principe des surfaces de dégagement et précise sommairement leur rôle et les contraintes qu'elles apportent. En cas de besoin, une réunion de présentation du projet pourra être organisée.

Je vous saurais gré de bien vouloir réunir votre Conseil Municipal qui donnera son accord ou présentera le cas échéant ses observations éventuelles sur ce dossier, dans le cadre strictement délimité de l'instruction. Votre réponse devra être adressée à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Je tiens à souligner que l'absence de réponse de votre part dans le délai de deux mois vaudra avis favorable sur le dossier des servitudes aéronautiques qui sera ensuite soumis à l'enquête publique dans les formes réglementaires.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous remercie de vous adresser directement aux services de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Le préfet

*Pour le Préfet, par dérogation,  
La Secrétaire Générale*

*Éléonore LACROIX*

Liste des destinataires

Madame la maire d'Arandon-Passins  
Monsieur le maire de Morestel  
Madame la maire de Saint-Victor-de-Morestel  
Monsieur le maire de Sermérieu  
Monsieur le maire de Vézeronce-Curtin

*Copie à Madame la sous-préfète de la Tour-du-Pin*

L'annexe au présent courrier présente un schéma de principe des surfaces de dégagement et précise sommairement leur rôle et les contraintes qu'elles apportent. En cas de besoin, une réunion de présentation du projet pourra être organisée.

Je vous saurais gré de bien vouloir réunir votre organe délibérant qui donnera son accord ou présentera le cas échéant ses observations éventuelles sur ce dossier, dans le cadre strictement délimité de l'instruction. Votre réponse devra être adressée à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Je tiens à souligner que l'absence de réponse de votre part dans le délai de deux mois vaudra avis favorable sur le dossier des servitudes aéronautiques qui sera ensuite soumis à l'enquête publique dans les formes réglementaires.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous remercie de vous adresser directement aux services de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation*  
*La Secrétaire Générale*

  
Etienne LACROIX

Liste des destinataires

Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

*Copie à Madame la sous-préfète de la Tour-du-Pin*

L'annexe au présent courrier présente un schéma de principe des surfaces de dégagement et précise sommairement leur rôle et les contraintes qu'elles apportent. En cas de besoin, une réunion de présentation du projet pourra être organisée.

Je vous saurais gré de bien vouloir donner votre accord ou présenter le cas échéant vos observations éventuelles sur ce dossier, dans le cadre strictement délimité de l'instruction. Votre réponse devra être adressée à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Je tiens à souligner que l'absence de réponse de votre part dans le délai de deux mois vaudra avis favorable sur le dossier des servitudes aéronautiques qui sera ensuite soumis à l'enquête publique dans les formes réglementaires.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous remercie de vous adresser directement aux services de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation,  
La Secrétaire Générale*

**Elisabete LACROIX**

Liste des destinataires

Monsieur le Directeur de la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense  
Monsieur le Directeur de la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information  
Monsieur le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud  
Monsieur le Directeur interrégional Centre-Est de Mété France  
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Isère  
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère  
Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Isère  
Monsieur le Directeur Régional Rhône-Alpes-Auvergne de réseau Ferré de France  
Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts  
Monsieur le Directeur de TDF – Délégation Territoriale Rhône-Alpes-Nord  
Monsieur le Directeur ENEDIS Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur le Délégué Régional RTE Présidence-Délégation Lyon  
Aéro-club de Morestel

*Copie à Madame la sous-préfète de la Tour-du-Pin*

## ***ANNEXE 2- Liste des services consultés***

### **COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Monsieur le Président du **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes**  
59 Boulevard Léon Jouhaux, CS 90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
- Monsieur le Président du **Conseil Départemental de l'Isère**  
7 rue Fantin Latour BP1096 38022 GRENOBLE Cedex
- Monsieur le Président de la **Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**  
574 rue Paul Claudel 38510 MORESTEL

#### **Communes - Département de l'Isère**

- Mairie d'**ARANDON-PASSINS**  
12 Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins
- Mairie de **MORESTEL**  
Hôtel de ville BP6 38510 Morestel
- Mairie de **SAINT VICTOR DE MORESTEL**  
17 Place de la Mairie 38510 Saint-Victor-de-Morestel
- Mairie de **SERMERIEU**  
60 Place de la Mairie 38510 Sermérieu
- Mairie de **VEZERONCE-CURTIN**  
Pl. de la Mairie 38510 Vézeronce-Curtin

### **SERVICES**

- Monsieur le Directeur de la **Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense**  
(DCSID) 3 rue de l'indépendance américaine, 78000 VERSAILLES
- Monsieur le Directeur de la **Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information** (DIRISI)  
BCAC, 14 rue St Dominique, case 84, 75700 PARIS SP07
- Monsieur le Commandant de la **Zone Aérienne de Défense Sud**  
Division Circulation Aérienne Espace Aérien, Z.A.D. Sud – B.A. 701,  
13661 SALON DE PROVENCE AIR
- Monsieur le Directeur interrégional Centre-Est de **Météo France**  
av Louis Mouillard, 69500 BRON

- Monsieur le **Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes  
5 place Jules Ferry, 69453 LYON Cedex 06
- Monsieur le **Directeur Départemental des Territoires de l'Isère**  
17 boulevard Joseph Vallier BP45 38009 GRENOBLE Cedex 1

#### ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Monsieur le Président de la **Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère**  
2 place Saint-Pierre 38217 VIENNE Cedex
- Le Président de la **Chambre Départementale d'Agriculture de l'Isère**  
40 av Marcelin Berthelot CS92608 38036 GRENOBLE
- Monsieur le Directeur **SNCF Réseau** Direction Territoriale Auvergne Rhône-Alpes  
78 rue de la Villette 69425 LYON Cedex 03
- Monsieur le Directeur de l'**Office National des Forêts**  
Direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes  
143 rue Pierre Corneille BP53148 69406 LYON Cedex03
- Monsieur le Directeur de **TDF** – Délégation Territoriale Rhône-Alpes Nord  
1194 route des Echets 01390 TRAMOYES
- Monsieur le Directeur régional **ENEDIS** Auvergne  
1 Rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand
- Monsieur le Délégué régional **RTE**  
Présidence-Délégation Lyon  
1 rue Crepet CS30728 69367 LYON Cedex 07

#### PROFESSIONS AERONAUTIQUES

- **Aéro-club de Morestel**  
Chemin de l'aérodrome 38510 ARANDON-PASSINS

## ANNEXE 3- Les avis rendus

### Avis de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Projets PSA Moulins-Montbeugny et Morestel

 PONAMALE Léonard <Leonard.PONAMALE@auvergnerhonealpes.fr>  
À  DSAC-CE-Planif-bf  
Cc  BOUHIER Emmanuel

 Répondre  Répondre à tous  Transférer 

jeu. 06/04/2023 11:20

 Vous avez répondu à ce message le 06/04/2023 15:40.

Bonjour M. Jean-Marc Combecave,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous remercie pour toutes les précisions apportées quand à la procédure de révision des PSA sur Moulins et Morestel.

Comme je vous l'ai expliqué par téléphone **l'examen de ces projets n'appelle pas de remarques des services de la Région.** Il n'y aura donc pas de courrier en réponse à vos courriers de consultation du 06/02 et du 01/02.

J'ai bien noté également que les prochains projets de PSA pourraient concerner Ambert, Clermont-Ferrand, Vienne et Roanne.

Je reste à votre écoute si vous avez des questions,

Cordialement,

**Léonard PONAMALÉ**  
Chargé de mission transition des infrastructures aéroportuaires  
Service aérien  
Direction des mobilités ferroviaires et aériennes  
Tél. : 04 73 31 84 67 - Mobile : 06 17 26 79 32

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 boulevard Léon-Jouhaux  
CS 90706  
63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents :** Sandrine BOUVAREL, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés :**

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Alexandra DURY), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Yoann GODET (pouvoir à Estelle KELLER), Sébastien GACON

**Date de la convocation :** 24 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Alain MOIROUX

**Conseillers présents :** 21. Quorum atteint.

**Délibération n°22-2023 : Approbation du Plan de Servitude aéronautique-Aérodrome de Morestel**

Le plan de servitude aéronautique (PSA) a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a pris en considération le dossier d'établissement des servitudes aéronautiques associées à l'aérodrome de Morestel,

Il appartient au Préfet de recueillir les avis des services de l'Etat et des collectivités territoriales intéressées par la modification des servitudes aéronautiques de dégagement. C'est pourquoi le conseil municipal est amené à donner son accord ou présenter le cas échéant ses observations sur le dossier ci-joint.

La plan ci-dessous indique les obstacles et adaptations aux surfaces de dégagement à apporter.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE le Plan de servitude aéronautique de Morestel tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- DONNE son accord sur le projet de PSA

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 03 Avril 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DSAE -DIRCAM-ZAD Sud

Morestel, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Arandon-Passins, St-Victor-de-Morestel (38) 250 001...



ORFANOTTI Christine <christine.orfanotti@intra

← Répondre   ← Répondre à tous   → Transférer   ...

À dsae-dircam-sdrcam-sud-circae.chef.fct@intra.def.gouv.fr

jeu. 23/02/2023 17:26

Cc DSAC-CE-Planif-bf; PAYAN Serge; usid-grenoble-sgp-domaine.contact.fct@intra.def.gouv.fr;

dirisi-lyon.gest-frequence.fct@intra.def.gouv.fr

Vous avez répondu à ce message le 24/02/2023 08:03.



Bonjour,

Le projet envisagé n'affecte ni le domaine ni les servitudes d'utilité publique du ministère des Armées.

En conséquence, l'EMZD Lyon n'émet pas d'objection à sa réalisation.

Cordialement

**SACS Orfanotti Christine**

EMZD Lyon - Division métiers  
Bureau stationnement infrastructure  
section stationnement / urbanisme

Quartier Général Frère  
22 avenue Leclerc - BP 41  
69998 Lyon cedex 7  
Tél : 04 37 27 20 89 / PNIA : 864 691 20 89

En télétravail le jeudi

[emzd-lyon-urbanisme.contact.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:emzd-lyon-urbanisme.contact.fct@intra.def.gouv.fr)

( [christine.orfanotti@intra.def.gouv.fr](mailto:christine.orfanotti@intra.def.gouv.fr) )



Etat-major de Zone de Défense de Lyon  
Division métiers

De : dsae-dircam-sdrcam-sud-circae.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-sud-circae.chef.fct@intra.def.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 17 février 2023 08:12

À : emzd-lyon-urbanisme.contact.fct <emzd-lyon-urbanisme.contact.fct@intra.def.gouv.fr>; MAIGRE Virginie ATTACHE ADMI <virginie.maigre@intra.def.gouv.fr>

Cc : VIVIEN Véronique LCL <veronique.vivien@intra.def.gouv.fr>; LARANJO Elodie CCH

<elodie.laranjo@intra.def.gouv.fr>; CASTAGNÈDE Pascal LCL <pascal.castagnede@intra.def.gouv.fr>

Objet : 250 001 - demande de création d'un PSA - AD Morestel - LFHI (38)

N°250 001/ARM/DSAÉ/DIRCAM/SDRCAM SUD/DIV EA/NP du 17 février 2023.

Objet : création d'un PSA sur l'aérodrome de Morestel (38).

Référence : courriel de la DSAC CE du 6 février 2023.

La SDRCAM Sud a l'honneur de vous demander de bien vouloir émettre un avis concernant la demande de création d'un Plan de servitude aéronautique sur l'aérodrome civil de Morestel (LFHI) portée par la DSAC CE.

Merci de bien vouloir vérifier l'interférence avec les éventuels obstacles militaires (existants ou à venir) liés aux emprises ou servitudes appartenant au MINARM.

Prière de répondre avant le **28/02/2023**.

Considérant les procédures liées au système de management de la sécurité (SMS), une réponse obligatoire de votre part est requise au plus tard à la date précisée supra.

Merci.

Cordialement,

LCL Frédéric FIOLE  
Section Espace aérien supérieur  
SDRCAM Sud 50.520

Base aérienne 701  
Chemin de Saint-Jean - 13861 Salon de Provence Air  
Tél : 06 07 47 47 24 - PNIA : 864 701 60 04  
[frédéric.fiole@intra.def.gouv.fr](mailto:frédéric.fiole@intra.def.gouv.fr)  
[dsae-dircam-sdrcam-sud-circae.chef.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:dsae-dircam-sdrcam-sud-circae.chef.fct@intra.def.gouv.fr)





DSAC-CE				O pour action / en copie	
DIR	ADJ	CAB	RT	PPO/PSE	
Chrono n° 326.011			Projet de Réponse	oui - non	
27 MARS 2023					
SUR	ANA	TA	AG	RDD	
PINS	AER NA	STT CTE	AA PN		
GR	ADJ	RH	FIN	LOG	
	INF	SMS	CHSCT	CSR	

Direction de la sécurité de l'aviation  
civile centre-Est  
210 rue d'Allemagne  
69125 Lyon St Exupéry Aéroport

Villefontaine, le 23 mars 2023

Objet : Avis de la CCI Nord Isère –projet de plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Morestel :

Monsieur le Préfet,

La CCI Nord Isère a bien pris connaissance du projet de plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Morestel et n'a pas noté d'impact sur les entreprises installées dans le périmètre, et n'a donc pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Christophe CARRON  
Président

Virginie-NOVOTNY  
Directeur Général

Siège Social : 2, place Saint-Pierre - CS 50209 - 38217 Vienne cedex  
Parc Technologique : 5, rue Condorcet - CS 20312 - 38093 Villefontaine cedex  
CCI Formation Vienne : 2, place Saint-Pierre - CS 50209 - 38217 Vienne cedex  
CCI Formation Villefontaine : 5, rue Condorcet - CS 20312 - 38093 Villefontaine cedex  
T. 04 74 95 24 00 - F. 04 74 95 24 01 [www.ccinordisere.fr](http://www.ccinordisere.fr)  
Port de Vienne-Sud Salaise/Sablons : 104, avenue du port - 38150 Salaise-sur-Sanne  
T. 04 74 86 79 80 - F. 04 74 86 79 89

Chambre d'Agriculture de l'Allier

PSA Aérodrome de Morestel



Sylvie FANJAT <sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr>

À DSAC-CE-Planif-bf



ven. 10/03/2023 10:19

En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.  
Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

à l'attention de M.Jean-Marc Combecave

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de ce dossier et plus particulièrement regardé avec attention les parcelles sous les surfaces de dégagement de l'aérodrome, aucune culture ni aucun obstacle en lien avec l'activité agricole ne semble être mis en cause ou posé un quelconque problème. Notre avis est donc favorable.

Des agriculteurs locaux nous ont juste fait part d'un problème arrivé une fois ou deux lors d'atterrissage de montgolfières qui visiblement avaient effrayé des troupeaux de vaches à proximité !

Cordialement,

Cliquez avec le bouton droit ou appuyez longuement ici pour télécharger les images. Pour vous aider à protéger votre vie privée, Outlook a empêché le

**Sylvie FANJAT**

Conseillère Aménagement

04 76 20 67 17

06 99 95 67 48

Chambre d'agriculture de l'Isère

34 rue du Rocher de Lorzier

ZA Centr'Alp, 38430 Moirans

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)





VOS REF. 23/30/DRDD

DSAC-CE				O pour action / en copie	
DIR	ADJ	CAB	RT	PPO/PSE	
Chrono n° 225/bv			Projet de Réponse	oui - non	
U 8 MARS 2023					
SUR	ANA	TA	AG	RDD	
PINS	AER NA	STT UT	AA PN		
GR	ADJ	RH	FIN	LOG	
	INF	SMS	CHSCT	CSR	

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

REF. DOSSIER TER-ADM-2023-38261-CAS-181301-C4G8F7

Division Régulation et Développement Durable  
210 rue d'Allemagne  
69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT

INTERLOCUTEUR Fabrice BOTTAGISI

TÉLÉPHONE 04 72 01 25 39

MAIL rte-cm-lyo-gmr-lyo-urbanisme@rte-france.com

FAX 04 72 01 25 03

OBJET **Aérodrome de Morestel : projet de plan de servitudes aéronautiques**

A l'attention de M. Jean-Marc COMBECAVE

La Boisse, le 02/03/2023

Monsieur,

Par courrier en date du 01/02/2023, vous nous avez transmis pour avis le dossier relatif à l'établissement du plan de servitudes aéronautiques (PSA) associées à l'aérodrome de Morestel.

L'analyse des plans que vous nous soumettez nous conduit au constat suivant :

1. Ouvrage électrique frappé par la servitude de dégagement

Aucun ouvrage appartenant à RTE n'est identifié et positionné dans le volume aéronautique couvrant l'aérodrome et perçant les surfaces de dégagement.

2. Ouvrage électrique frappé par la servitude de balisage

Un pylône (n°18) et quatre portées de l'ouvrage électrique existant à 2 circuits 400kV CREYS - GRAND ILE n°1 & CREYS - GRAND ILE n°2 ne sont pas identifiés mais pourtant positionnés dans le volume aéronautique couvrant l'aérodrome et pouvant nécessiter un balisage en référence aux limites altimétriques des servitudes appliquées.

Pylône n°16 -> sommet à 308,00 mètres NGF -> coordonnées L93 : X 892840.198, Y 6514776.962

Pylône n°17 -> sommet à 298,00 mètres NGF -> coordonnées L93 : X 892878.515, Y 6514227.072

Pylône n°18 -> sommet à 296,00 mètres NGF -> coordonnées L93 : X 892908.413, Y 6513767.226

Pylône n°19 -> sommet à 285,00 mètres NGF -> coordonnées L93 : X 892926.669, Y 6513517.326

Pylône n°20 -> sommet à 264,00 mètres NGF -> coordonnées L93 : X 893054.374, Y 6513148.314

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice BOTTAGISI

Assistant Environnement Tiers

Groupe Maintenance Réseaux Lyonnais  
757 rue de Pré-Mayeux  
01120 La Boisse  
TEL : 04 72 01 25 25  
FAX : 04 72 01 25 03

RTE Réseau de transport d'électricité  
société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 2 132 285 690 euros  
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



## ANNEXE 4- Echange de courriers

Pour donner suite à la remarque de RTE du 02 mars 2023, concernant la présence d'une portion de ligne électrique dans les servitudes de balisage, les avis de la division ANA et des pilotes de la DSAC-CE ont été sollicités sur la nécessité ou pas de balisage de la ligne.

### Relance de l'avis de la division ANA et des pilotes inspecteurs

avis balisage ligne HT PSA MORESTEL

 Jean-Marc Combecave  
À  Nicolas Turcot;  DSAC-CE-pilotes-inspecteurs-bf  
Cc  Carole Soufflet;  Patrick Bronner;  Simon Dupin

mar. 07/03/2023 16:28

 Répondre  Répondre à tous  Transférer  

 Vous avez transféré ce message le 16/03/2023 10:26.

 2023 03 07 Ligne RTE analyse.pdf  
543 KB

 PPSA-A1\_SNIA-PEA\_LFHI\_06\_2022.pdf  
1 MB

Bonjour à tous,

Suite à la conférence entre services du projet de PSA de Morestel (consultation des services de l'Etat) RTE nous informe qu'une portion de ligne électrique (pylônes 17,18 et 19) n'a pas été relevée.  
Cette ligne HT dans la surface conique se trouve à environ 2 km du seuil 31, elle ne perce pas les servitudes de dégagement mais 3 pylônes percent les surfaces de balisage (entre +2 et +15 m).  
Ci-joint le projet actuel de PSA (plan A1) et l'analyse sur le dépassement des pylônes RTE.

Pouvez-vous me donner votre avis (avant le 15 avril 2023, si possible) sur la nécessité de balisage diurne de la ligne ?

Merci par avance pour vos retours.  
Cordialement.

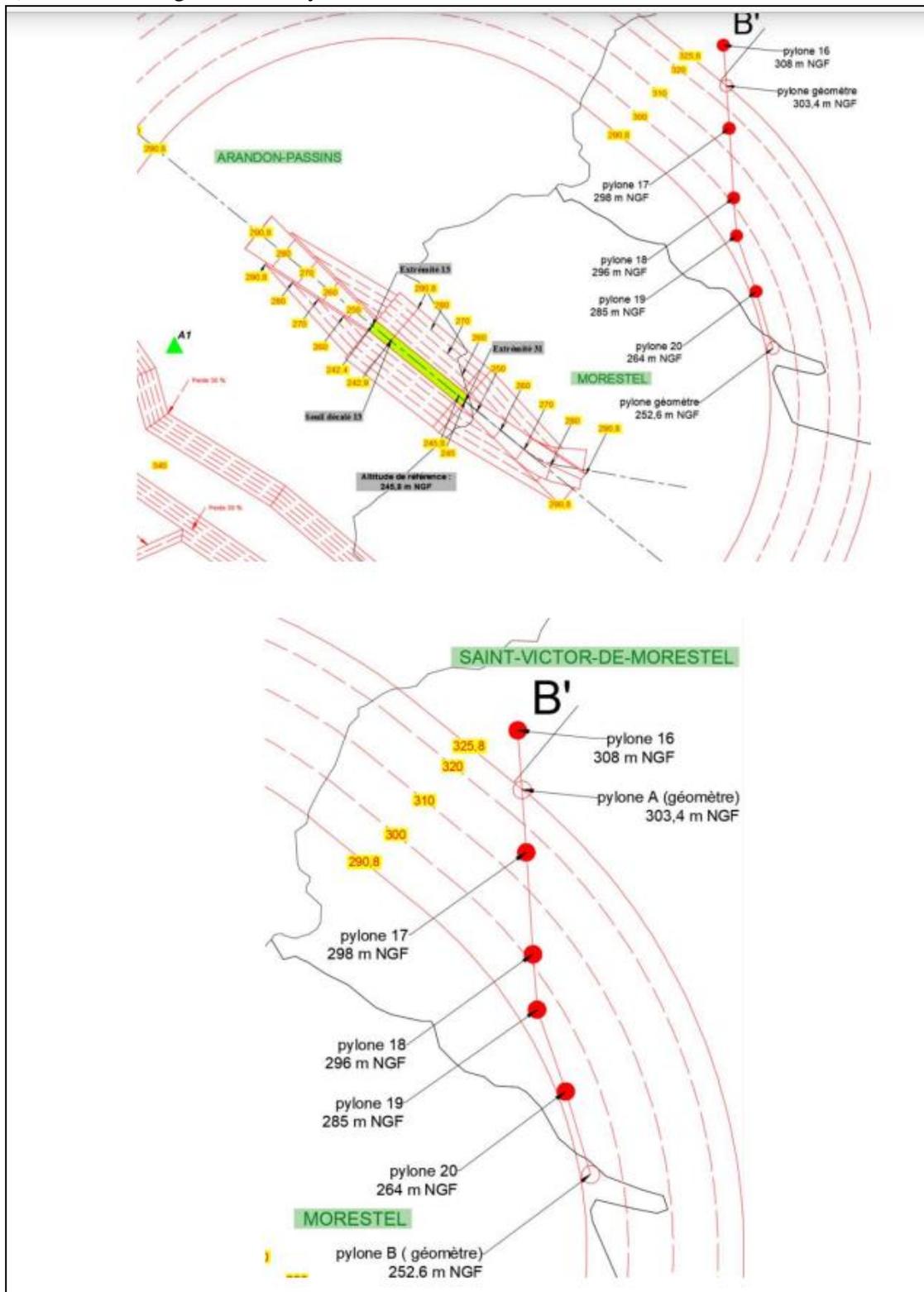
**Jean-Marc COMBECAVE**  
Chargé d'affaires  
Direction de la sécurité de l'aviation civile- DSAC Centre-Est  
Direction générale de l'aviation civile  
210, rue d'Allemagne- 69125 Lyon Saint-Exupéry Aéroport  
Tél : +33(0)4 26 72 68 54  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

 **MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **dgac** direction  
générale  
de l'Aviation  
civile  
**DSAC**

# Pièces jointes au courriel

## 1) 2023 03 07 ligne RTE analyse



Points RTE

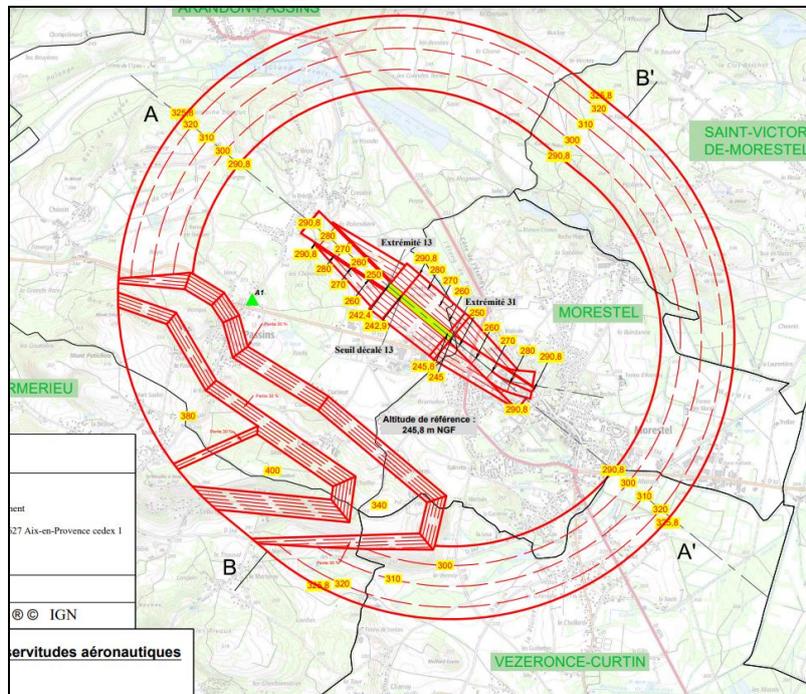
	X	Y	Alt sommet	Servitude de dégagement	Servitude de balisage (-20m)	Percement servitude de balisage*
Pylône 16	892840.198	6514776.962	308	Hors servitude		-
Pylône 17	892878.515	514227.072	298	316	296	+2
Pylône 18	892908.413	6513767.226	296	301,5	281,5	+14,5
Pylône 19	892926.669	6513517.326	285	295	275	+10
Pylône 20	893054.374	6513148.314	264	292,8	272,8	-8,8

Points géomètre

	X	Y	Alt sommet	Servitude de dégagement	Servitude de balisage (-20m)	Percement servitude de balisage *
Pylone 17	892878,42	6514226,64	296,93	314,87	294,87	+2,06
Pylone 18	892910,26	6513768,28	296,27	300,74	280,74	+15,53
Pylone 19	892927,33	6513516,05	284,37	294,31	274,31	+10,06
Pylone 20	893054,29	6513148,82	268,38	291,89	271,89	-3,51
Pylone A	892859,54	6514508,88	303,38	324,82	304,82	-1,44
Pylone B	893165,75	6512773,98	252,59	292,29	272,29	-19,70

(\*) s'agissant des obstacles filiformes, les surfaces de balisage à considérer sont situées 20 m en dessous des différentes surfaces utilisées pour les servitudes aéronautiques de dégagement.

2) PPSA-A1\_SNIA-PEA\_LFHI\_06\_2022



## Réponse de la division ANA

RE: avis balisage ligne HT PSA MORESTEL



Nicolas Turcot

À Jean-Marc Combecave; DSAC-CE-pilotes-inspecteurs-bf  
Cc Carole Soufflet; Patrick Bronner; Simon Dupin



↳ Répondre

↳ Répondre à tous

→ Transférer



mar. 07/03/2023 17:09

Bonjour Jean-Marc,

Piste à 245 m / 804 ft

Pylône le plus contraignant à 296 m / 971 ft (soit 167 ft au-dessus de la piste)

Avec juste à côté du "relief " à 270 m / 886 ft environ

La ligne HT figure sur la VAC et semble se distinguer du ciel par une tranchée dans la forêt, sur une bonne partie de son trajet.

Sous réserve de l'avis des PINS, il m'est avis qu'on ne devrait pas trop trouver d'avions dans ces lignes HT, et que le balisage n'est pas indispensable.

**Nicolas**

Tél : 04.26.72.68.31 / joignable [sur Teams](#)

## Réponse des pilotes inspecteurs

**De :** Eric Janvier <[eric.janvier@aviation-civile.gouv.fr](mailto:eric.janvier@aviation-civile.gouv.fr)>

**Envoyé :** jeudi 13 avril 2023 17:58

**À :** Nicolas Turcot <[nicolas.turcot@aviation-civile.gouv.fr](mailto:nicolas.turcot@aviation-civile.gouv.fr)>

**Cc :** Laurent Belair <[laurent.belair@aviation-civile.gouv.fr](mailto:laurent.belair@aviation-civile.gouv.fr)>; Eric Tournier <[eric.tournier@aviation-civile.gouv.fr](mailto:eric.tournier@aviation-civile.gouv.fr)>

**Objet :** TR: avis balisage ligne HT PSA MORESTEL

Bonjour Nicolas,

Nous avons effectué vendredi dernier un vol de reconnaissance sur Morestel et ne contrevenons pas à ton avis exprimé ci-dessous.

La ligne HT est aisément identifiable et l'altitude des sommets de pylônes ne présente pas de variations significatives.

Ci-joint deux vues successives prises de 300 ft AGL, en fin de vent arrière d'un circuit basse hauteur 31.

A ta disposition pour toute question complémentaire.

Bien cordialement,

**Eric JANVIER**

Pilote inspecteur

Tel : +33 (0) 4 26 72 68 25 / Mobile : +33 (0) 6 10 92 77 64

[eric.janvier@aviation-civile.gouv.fr](mailto:eric.janvier@aviation-civile.gouv.fr)



Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est

210 rue d'Allemagne

69125 AEROPORT DE LYON SAINT-EXUPERY

Survol de la ligne électrique effectué par les pilotes inspecteurs, le 07 avril 2023



## ***ANNEXE 5- Analyse des avis rendus***

### **1- Les avis rendus**

#### **Avis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Synthèse de l'avis :** La région précise que le projet n'appelle pas de remarque de sa part ; son avis est considéré comme favorable.

**Observation :** Aucune

#### **Avis de la commune de Morestel**

**Synthèse de l'avis :** Délibération du conseil municipal, avis favorable.

**Observation :** Aucune.

#### **Avis du ministère des Armées (DSAE/DIRCAM/ZAD Sud)**

**Synthèse de l'avis :** Aucun impact sur les servitudes ou le domaine du ministère des Armées. Avis favorable.

**Observation :** Aucune.

#### **Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère**

**Synthèse de l'avis :** Aucune remarque. Avis favorable.

**Observation :** Aucune.

#### **Avis de la Chambre d'agriculture de l'Isère**

**Synthèse de l'avis :** Aucun impact du projet sur l'ensemble des parcelles. Avis favorable.

**Observation :** Aucune.

#### **Avis RTE**

**Synthèse de l'avis :** Aucun ouvrage n'est frappé par les servitudes de dégagement. Avis favorable.

**Observation :** RTE souligne que sur la ligne électrique Creys-Grande Ile, les pylônes n°17, 18 et 19 percent les servitudes de balisage. Les avis de la division ANA et des pilotes inspecteurs sont requis concernant le balisage de cette ligne<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Cf. annexe 4 (Echange de courriers)

Tableau des avis rendus :

	Avis favorable exprimé	Avis réputé favorable	Avis réservé	Avis défavorable
<b>1. COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>				
Conseil Régional Rhône-Alpes	1			
Conseil Départemental de l'Isère		1		
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné		1		
<b>Les maires des communes de :</b>				
ARANDON-PASSINS		1		
MORESTEL	1			
SAINT VICTOR DE MORESTEL		1		
SERMERIEU		1		
VEZERONCE-CURTIN		1		
<b>2. SERVICES</b>				
Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense (DCSID)	1			
Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (DIRISI)		1		
Zone Aérienne de Défense Sud, Division Circulation Aérienne Espace Aérien B.A. 701 SALON DE PROVENCE	1			
Météo France		1		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)		1		
DDT de l'Isère		1		
<b>3. ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>				
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère	1	1		
Chambre Départementale d'Agriculture de l'Isère	1			
Réseau Ferré de France		1		
ONF		1		
TDF		1		
ENEDIS		1		
RTE	1			
<b>4. PROFESSIONS AERONAUTIQUES</b>				
Aéro-club		1		

La synthèse des avis donne les résultats suivants :

Tableau de synthèse				
Nombre d'organismes interrogés	Nombre de réponses reçues	Nombre d'avis favorables		Nombre d'avis défavorables
		Avis exprimés	Avis réputés favorables	
22	7	7	15	0

## 2- Conclusion

Parmi les services et les collectivités territoriales concernés par le PSA de Morestel seuls 7 organismes se sont exprimés.

Tous les avis exprimés ont été soit favorables, soit considérés comme favorables en raison du manque d'objection ou de réponse sur le projet.

La remarque de RTE sur le percement des surfaces de balisage par une portion de ligne électrique, à nécessité une nouvelle consultation des services de la DSAC-CE (division Aéroport et Navigation, Pilotes inspecteur) ; l'analyse des réponses fait ressortir que cette ligne électrique au vu de sa position et de son environnement ne présente pas un réel danger à la navigation aérienne, et que son balisage n'est pas requis.

Le projet de PSA ainsi modifié peut être présenté à l'enquête publique.